SALSA n°-233817-2019/1

Calédonienne des Eaux

Fiche d'incident n°4

LA QUALITE POUR L'EAU

A remplir par le chef de service

Version : 1	**Date de transmission : 11/09/2019**		**Date de clôture :**		
Agent en Poste :	Nom : *Fagu*	Prénom :	*Peter*	Employeur :	CDE
Agent en Poste :	Nom : *Salasca*	Prénom :	*Quentin*	Employeur :	CDE
Agent en Poste Astreinte:	Nom : *Waetheane*	Prénom :	*Gaston*	Employeur :	CDE
Témoin(s) :	Nom : *Polizzi*	Prénom :	*Fabrice*	Employeur :	CDE
Où ? Décrire l'endroit précis où a eu lieu l'incident, situation dangereuse (site, zone, ...) :	*STEP Dumbéa 2*		Complément de lieu :	Rejet eaux traitées	
Quand ?	Date : *02/09/2019*		Heure :	*06h 30*	
Type Incident:	**Rejet non conforme - En mesure MES**				
Si autre veuillez préciser :					

PROVINCE SUD - DENV ARRIVÉE LE 13 SEP. 2019

Description de l'accident ou de l'incident : décrire selon le témoignage de(s) victime(s) et/ou témoin(s), ce qui s'est exactement passé : décrire les faits constatés sans jugement personnel :

Lundi 02 Septembre en S36 les agents d'exploitation ont constaté un nappage de boue important du clarificateur à 100 % de sa surface, ainsi que des mousses recouvrant la totalité du bassin d'aération. Un prélèvement 24h a été lancé, ainsi qu'un prélèvement instantané d'eau Traitée. Les jours suivants des prélèvements 24h ont été lancés également.

L'ensemble des paramètres physico chimique sont restés conformes (DCO, DBO, Phosphore, Composés azotés) hormis les MES >35mg/l. La non conformité a duré 4 jours (02/09, 03/09, 04/09, 05/09) et n'a touché que le paramètre MES. Dans la nuit du 05/09 au 06/09, le rejet est redevenu conforme.

Résultats des analyses du paramètre MES déclassant :
Instantanné le 02/09 matin : CONFORME / Mes 30 mg/l - analyse N° 1903250
Moyen journalier du 02/09 au 03/09: NON CONFORME / Mes 38,7 mg/L - analyse N°1903273
Moyen journalier du 03/09 au 04/09: NON CONFORME / Mes 39,0 mg/L - analyse N° 1903296
Moyen journalier du 05/09 au 06/09: NON CONFORME /Mes 47,2 mg/L - analyse N° 1903342
Moyen journalier du 06/09 au 07/09: CONFORME /Mes 7,2 mg/L - analyse N° 1903349
Moyen journalier du 07/09 au 08/09: CONFORME /Mes 11,3 mg/L - analyse N° 1903350
Moyen journalier du 08/09 au 09/09: CONFORME /Mes 17,78 mg/L - analyse N° 1903357
Moyen journalier du 09/09 au 10/09: CONFORME /Mes 6,0 mg/L - analyse N° 1903420

PROVINCE SUD Direction de l'Environnement ARRIVÉ LE : 16 SEP. 2019 N° 233817-2019/1 — Dir. | Cab. Conseil Scient. | CM. Code ENV | Cab. Projets Trans. | CE Com | SGA SCEIDD | SCENT | PPRB | PZF — AFFECTÉ — COPIE — OBSERVATIONS — 20/09

Analyse des causes :

Contrôle et étalonnage de la sonde Greenbass, contrôle de la DCO /DBO5 d'entrée --> Rien à signaler.
Réalisation des extraction des boues, réalisation d'analyses et recherche des causes de cette dégradation des boues soudaine.
La biologie des boues semble avoir été fortement perturbée, lors des tests de décantation, une partie importante des boues ne décante plus et flotte en surface, par ailleurs on note une défloculation des boues (floc éparpillé finement dans l'eau intersticielle). ***Nous pensons à une pollution provenant d'un rejet anormal capté sur le réseau.***

Description des actions prises immédiatement :

Les analyses de rejet sont réalisées quotidiennement pour suivre l'évolution des MES en sortie.
Etalonnage régulier de la sonde Greenbass qui pilote l'aération, vérification des temps d'aérations, injection de chlorure ferrique dans le bassin d'aération pour aider à la décantation, réalisation des tests de décantation et observation de l'évolution. Vérification des débits de recirculation, du système de pompage des boue sur la partie sucée du clarificateur, réalisation de mesures de potentiel d'oxydoréduction, de pH et d'Oxygène dans les boues du bassin d'aération et de la recirculation. Intensification des extractions des boues.
En semaine S37, le clarificateur est toujours recouvert de boue sur 90% de sa surface, mais le rejet est redevenu conforme à partir du 06/09 au matin : le floc s'est reconstitué, l'eau intersticielle est redevenue claire, seules les boues accumulées à la surface du clarificateur sont sources de départs vers le rejet du fait des remous créés par la raclette de surface du pont racleur à chaque tour.
Une injection de chlorure ferrique est mise en place à partir du lundi 09 Septembre afin de favoriser la décantation des boues et la clarification des eaux traitées, le pH est contrôlé matin et soir et les quantités injectées sont limitées pour ne pas descendre en dessous de 6,5 au rejet (risque de défloculation des boues et d'inhibition de la nitrification).
Le 10/09, un pompage par hydrocureuse de la surface du clarificateur est effectué à l'aide d'un barrage flottant pour ramener les boues flottées vers le point d'aspiration.
Les analyses et suivis quotidiens sont maintenues jusqu'à rétablissement des conditions normales.

Actions préventives :	*Pompage régulier des boues de surface dégazeur et bassin anaérobie*		
Actions préventives à long terme :			
Responsable Adjoint Agence assainissement :	Nom Prénom : Q SALASCA	Date et signature :	*11/09/2019* SALASCA
Chef Secteur Nord :	Nom Prénom : J HOORELBECK	Date et signature :	*11/09/2019*